
**COMPTE RENDU et PV du BUREAU
de PAYS SEGALI COMMUNAUTE**

Séance du 09 mars 2021

Membres 24	Le 09 mars deux mille vingt un à vingt heure trente à la salle des 2 viaducs – complexe intercommunal commune de Naucelle, le bureau de Pays Ségali Communauté convoqués le 01 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement sous la présidence de Madame Karine CLEMENT, Présidente.
Présents 21	Etaient présents : ALCOUFFE Patrick, AT André, ARTUS Michel, BARBEZANGE Jacques, BESOMBES Yvon, BORIES André, BOUSQUET Pierre, CARRIERE François, CAZALS Claude, CLEMENT Karine, COSTES Michel, ESPIE Gabriel, FABRE Jean-Marc, FRAYSINHES Patrick, LACHET Jean, MAZARS David, MAZARS Jean-Pierre, MOUYSSET René, VABRE François, VERNHES Nadine VIALETES Jacky.
	Absents excusés : CALMELS Bernard, TARROUX Jean-Luc, WOROU Simon
	Secrétaire de séance : Monsieur Jacky VIALETES

Ordre du jour :

- *Convention à passer avec OCAD3E et Ecosystème pour l'enlèvement des lampes usagées dans les déchetteries ;*
- *Convention de servitude de passage avec Enedis à Ceignac ;*
- *Avenant n°1 - lot 2 : Rangement et classement du marché de fourniture de mobilier pour la bibliothèque ;*
- *Préparation du conseil communautaire du 18 mars 2021 (CA 2020 – Taxes locales 2021 – acquisitions mobilières ...);*
- *Point sur les commissions et les travaux des vice-présidents ;*
- *Questions diverses.*

Délibérations n° 20210309-01 et 02

OBJET : Convention à passer avec OCAD3E et Ecosystème pour l'enlèvement des lampes usagées dans les déchetteries

Madame la Présidente expose qu'il convient de passer une convention de collecte séparée des lampes d'éclairage (à l'exception des ampoules à filament) au niveau des déchetteries Pays Ségali Communauté.

Convention avec ECOSYSTEM (eco-organisme agréé de gestion)

Engagement d'Ecosystem :

- Mise à disposition gratuite des containers adaptés (pour les tubes fluorescents et pour les autres lampes)
- Averti la collectivité des enlèvements des containers dans un délai de 10 jours maximum à compter de la demande de la collectivité ;
- donner la traçabilité des flux à la collectivité
- participation financière (via OCAD3E) à la collectivité pour le coût d'achat égale à 750 € par point de collecte ;
- Mise à disposition d'abris de stockages des containers de collecte des lampes
- formation d'une ½ journée des agents de la collectivité sur la collecte des lampes

Engagement de PSC :

- indiquer les points de collectes des lampes à Ecosystem
- veiller à déclencher des enlèvements lorsque les containers sont pleins
- communiquer auprès des habitants du territoire de la collecte séparée des lampes

Convention avec OCAD3E (eco organisme agréé de Collecte)

Engagement d'OCAD3E :

- assure ou fera assurer l'enlèvement des lampes usagées en vue de leur traitement / recyclage
- être l'interface entre la collectivité et Ecosystème pour les mesures administratives
- verser une compensation financière à la collectivité

Engagement de PSC :

- organiser la collecte séparée des lampes
- Information des utilisateurs de la collecte séparée des lampes

Durée des conventions : du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du bureau :

- Autorise Madame la Présidente à signer les conventions avec Ecosystem et OCAD3E dans le cadre de l'enlèvement des lampes usagées ;
- Charge Madame la Présidente de signer tous autres documents administratifs et comptables se rapportant à cette opération.

Délibération n° 20210309-03

OBJET : Convention de servitude de passage avec Enedis à Ceignac

Madame la Présidente porte à la connaissance des élus une demande de servitudes de passage à donner à la société ENEDIS :

- Commune de Calmont section G – parcelle 1778 581 de la basilique concernant l'alimentation électrique du bâtiment de la Maison de l'enfance à Ceignac.

Après avoir pris connaissance du projet, le bureau de la communauté de communes, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le passage de la ligne souterraine sur la parcelle ci avant indiquée sur la commune de Calmont,
- APPROUVE la convention de servitude annexée à la présente décision ;
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document en lien avec cette opération et notamment l'acte notarié en découlant.

Délibération n° 20210309-04

OBJET : Avenant n°1 - lot 2 : Rangement et classement du marché de fourniture de mobilier pour la bibliothèque

Madame la président expose que dans le cadre de la réalisation de la bibliothèque intercommunale à Baraqueville, un marché de fourniture de mobilier à été réalisée.

Elle explique ensuite que des modifications au niveau du lot n°2 rangement et classement - sont nécessaires.

Ainsi, il y a lieu de faire un avenant au marché selon les critères suivants :

- Titulaire du Marché : Mobidécor
- Montant initial du Marché : 65 860.54 € HT
- Objet de l'avenant : Ajout de luminaires, Présentoirs... ;
- Total Travaux en plus : 1 404.12 € HT
- Portant ainsi le montant total du marché à 67 264.66 € HT

Le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'avenant n°1 du lot 2 du marché de de fourniture de mobilier pour la bibliothèque
- autorise Madame la Présidente à signer l'avenant au Marché ci avant énoncé,
- donne tous pouvoirs administratifs et comptable à Madame la Présidente en ce qui concerne cette décision.

OBJET : Préparation du conseil communautaire du 18 mars 2021 (CA 2020 – Taxes locales 2021 – acquisitions mobilières ...)

Chaque question inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion est examinée par les membres du Bureau.

OBJET : Point sur les commissions et les travaux des vice-présidents et questions diverses

Patrick Frayssinhes :

La réalisation du bulletin avance, il reste quelques points à finaliser avant relecture pour publication.
Prochainement nouvelle commission Economie (date pressentie le 24/04/2021) ;

Michel COSTES :

Peu de demande de subventions Culturelles cette année, demande à ce qu'une enveloppe financière soit réservée comme en 2020 afin de pouvoir aider des projets qui arriveraient en cours d'année.

Michel ARTUS :

Les personnels transférés ou mis à disposition de PSC vers le SIVOS continuent leurs missions bien que la phase de transition soit délicate.

André BORIES :

Evocation du problème d'infiltration d'eau au bâtiment de l'EPM, les élus décident de prendre en charge le surcout financier induit.

Jacky VIALETES :

Confirmation de la possibilité d'acquisition d'un terrain à Manhac pour la réalisation de la déchetterie.

Jean-Marc FABRE :

Proposition de l'association Arbres et paysages de réaliser des interventions de plantations d'arbres avec les scolaires du territoire.

Yvon BESOMBES :

Evoque la problématique des implantations des antennes 4G et 5G sur le territoire et celle des remplacements des secrétaires de Mairies.

Nadine VERNHES :

Nouveau coût de la prestation voirie sur les communes : 22 € par heure (incluant le temps de travail des agents et le coût des véhicules) ;

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30